

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00011

SÉANCE du 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-39 et suivants ainsi que les articles R.314-1, R.314-210 ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 pour le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les EHPAD et le centre d'accueil de jour du CASVP avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à l'approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

DELIBERE

Article 1

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 du SSIAD contenant un rapport financier et ses annexes est approuvé.

Article 2

La Directrice Générale est autorisée à transmettre l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 à l'Agence régionale de santé (ARS).

La Directrice Générale,

Jeanne SEBAN

Pour la Présidente,

Léa FILOCHE